



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Defense : arsenaux et etablissements de l'Etat

Question écrite n° 4429

Texte de la question

M Robert Loidi attire l'attention de M le ministre de la defense sur la situation actuelle du GIAT-ATE de Toulouse. En effet, les conditions futures du marche, en quantite et en qualite, risquent d'entrainer, semble-t-il, un plan de charge a la baisse. En consequence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que cet etablissement puisse beneficier dans l'immediat d'un plan de charge constant et, dans l'avenir, de possibilites de formations complementaires du personnel pour le rendre apte a une reconversion des productions, de facon a maintenir l'emploi a un niveau compatible a la notion de « defense du territoire ».

Texte de la réponse

Reponse. - A l'echec des annees 1990-1991, la charge de l'atelier de fabrication de Toulouse parait raisonnablement assuree, en particulier dans le domaine des munitions de petit et de moyen calibres et dans celui des mines. C'est ainsi qu'actuellement, des ouvriers des etablissements de Tarbes et de Tulle sont presents en renfort a Toulouse. Toutefois, pour tenir compte de l'elargissement de la competition pour l'approvisionnement des materiels destines aux forces armees francaises et de la necessite de plus en plus frequente d'accorder des compensations pour pouvoir obtenir des contrats a l'exportation, l'atelier de fabrication de Toulouse doit maintenir son effort d'accroissement de competitivite dans son domaine de competence ou la concurrence est particulierement vive. Le ministre de la defense a engage une concertation approfondie avec les organisations syndicales sur le plan strategique du GIAT afin qu'il puisse tenir pleinement la place qui lui revient dans l'industrie francaise d'armement et lutter a armes egales dans la competition internationale.

Données clés

Auteur : [M. Loidi Robert](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4429

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2963